

Samedi 23 Mars, Marche contre les violences policières, pénitentiaires et le racisme d'Etat

Depuis 40 ans l'Association des Victimes des Crimes Sécuritaires lutte aux côtés des familles pour faire reconnaître et condamner les meurtres commis par les agents de l'Etat, policiers ou membres de l'administration pénitentiaire.

Abattues suite à des – prétendus ou avérés – refus d'obtempérer et délits de fuite, étranglées ou étouffées par des placages ventraux, battues à mort, les victimes sont dans leur grande majorité des jeunes racisés originaires des quartiers populaires, ce qui démontre une fois de plus le racisme qui gangrène nos institutions. Confronté à ces drames, l'Etat d'aujourd'hui n'en finit pas de se boucher les yeux.

Depuis 2017 l'arsenal législatif assurant l'impunité des forces du désordre a encore été renforcé avec la promulgation de l'art 435-1 du Code de la Sécurité Intérieur qui offre un véritable permis de tuer aux policiers sans que, dans les faits, les juges ne cherchent à réellement évaluer la proportionnalité et la nécessité de tirer à balles réelles. Comment s'étonner ensuite que 4 fois plus de personnes aient été tuées pour refus d'obtempérer au cours des 5 dernières années que pendant les 20 précédentes ?

Dans ce contexte et en commémoration du rassemblement de mars 1984 des mères des victimes des crimes racistes et sécuritaires, **l'inter organisation En Deuil et En Colère 69 appelle à se mobiliser avec l'AVCS ce 23 mars à Jean Macé à 14h**, avec les revendications suivantes:

- Pour que la justice française reconnaisse la culpabilité des auteurs et agisse de manière à prévenir les actes de violences
- Pour que les affaires de meurtres cessent d'être classées sans suite dès lors que des éléments probants sont portés à la connaissance des procureur.e.s
- Pour que le caractère raciste des crimes et violences soit considéré comme une circonstance aggravante lorsqu'il est établi matériellement
- Pour que les familles de victimes bénéficient d'un accès privilégié au dossier dès le début de l'instruction des affaires
- Pour que le problème des violences policières et carcérales soit porté dans le débat public par la constitution de groupes de travail composés de magistrats, avocats, familles et associations de quartier chargés de penser la prévention et la condamnation des crimes sécuritaires (refonte de l'IGPN, soutien aux familles, etc)
- Pour l'abrogation de l'article L435-1

Appel de l'Association des Victimes de Crimes Sécuritaires ici : https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=pfbid05abBYKXqu71hNJMFmv6PUfoWq9TJuLmVD67nCuvdRZEhyCUGHdHFE7aYAMFiTEa4l&id=100064290715328

Avec le soutien de l'inter-organisation En Deuil et En Colère 69

Organisations signataires:

Assemblée Gilets Jaunes Lyon et Environs, Attac Rhône, Ensemble! 69, Flagrant Déni, LFI 69, MNL 69, NPA 69, REV 69, Comité SDLT Villefranche, UD CNT 69, USL69